

Mandement

Pour donner La M^{re} p^{re}mye
de Paris a Ferdinand au roy
an.

Du 18. Juin ¹⁴¹⁹ ~~1411~~

Charles & a nos ames
feaux les generaux maistres de
nos moines & salut & dilection
comme nous soyons d'icieux
Informés que de present il est
très grande accente en nostre ville
de Paris d'avoir de Petite
moine blanche de Mois, & de
de blanc de dix deniers
fournir la piece de petit blanc
et de petit parisien, pour ce en il
que nous voulans pourvoir a
l'inconvenien qui a cause de ce
pourroit avoir en nostre dite

villes de Paris pas grande & de
meuve & liberation de notre cont.
auourd'hui faire en notre M.
de Paris blancs deniers appellez
deniers gros ayant cours pour dix
deniers touvoira l'apier a 3
huit grains de loy argem de Roy.
et de un et de la huit deniers de
poids au marc de Paris de vol
pied de monnoye quatre vingt
quatrième de la forme et facon
de autres deniers gros que nous
auourd'hui fait faire si
vous mandons et expressement
enjoignons par ce presente
que le plus brief que faire se pourra
vous faires un marc de monnoye
en notre dite Monnoye de Paris
de deniers deniers gros de
la loy et poids de un marc
mettant en icelle monnoye d'argem
telle difference comme bon vous

Semblera et en demander faisons
 Donner aux changeurs Et marchands
 frequentans en notre d. monnoye
 pour chacun marc d'argent 6 s
 dix sols tournois comme on a
 coutume et avec ce faire payer
 aux ouvriers Et Monnoyeurs
 tels Salaires pour leurs
 ouvrages et monnoyage et
 comme vous verrez qu'il sera
 a faire de raison. avec faire
 vous donnera pouvoir Et mande
 special, mandons Et commandons
 a tous nos Justiciers, officiers
 et Sujets que avoua et auons
 commis et deputés en faisant
 les choses dessus dites, obiesse
 et entendent diligemment.

DONNE' a Bourges
 le dix huitieme jour de Juin
 L'an de grace mil quatre cens

Dix neuf, et De votre requête 19^e
Ainsy Signe par le Oroy en son
Conseil de Wiler,